|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 29e | 3e | Remarques préliminaires à l’étude des crédits | 17 mai 1972 | M. Claude Castonguay | Ministre des affaires sociales | PLQ |

**M. Castonguay :** M. le Président, l'an dernier et il y a deux ans, on avait insisté sur le fait que l'étude des crédits du ministère pouvait être une occasion extrêmement utile pour un bon nombre de fonctionnaires du ministère d'assister à la commission afin de mieux saisir les interrelations entre les différentes questions, afin d'être plus sensibilisés aux représentations faites par les critiques des partis de l'Opposition, par les députés du gouvernement. C'est la pratique que nous avons suivie au cours des deux dernières années. Je partage ce point de vue. C'est pourquoi j'ai invité encore cette année un bon nombre de fonctionnaires du ministère à assister à l'étude de ces crédits. Malheureusement, cet après-midi, le début de l'étude des crédits s'est fait un peu plus rapidement que prévu. On m'avait parlé de jeudi, soit demain, au cours de l'après-midi.

Puis, le leader m'a parlé de demain matin, jeudi matin; finalement, ce matin, il m'a dit: Nous allons commencer cet après-midi. Certains fonctionnaires, tels le sous-ministre qui, aujourd'hui, allait prononcer une conférence, je crois, à l'université Western en Ontario et, M. Gilles Gaudreault, entre autres, sous-ministre adjoint en relations professionnelles, qui était à Montréal pour des problèmes bien particuliers reliés au conflit que nous connaissons, sont absents. Quelques autres, par exemple M. Després, président de la Régie d'assurance-maladie, qui m'avait assuré qu'il serait ici, mais qui comptait devoir être ici demain après-midi, n'est pas encore arrivé. Alors, je suggérerais que, du matin, au début de la séance, nous leur demandions, comme l'an dernier, de s'identifier, mais d'attendre à demain matin, de telle sorte qu'ils soient tous ici et que nous ne nous répétions pas.

En second lieu, M. le Président, j'ai pensé qu'il serait utile pour les membres de la commission d'avoir une copie de l'organigramme du ministère, un organigramme schématique, de telle sorte que vous puissiez mieux situer, au besoin, ces personnes et aussi que la structure du ministère apparaisse plus clairement, ou encore qu'on voie mieux quels sont les responsables lorsque nous touchons a certaines questions qui seront sûrement posées lors de l'étude détaillée des crédits. Je vais demander à M. Quint y, mon attaché de presse, de vous remettre une copie de cet organigramme.

Quant à l'exposé général que j'aimerais faire, j'espère qu'il ne sera pas trop long. Compte tenu du fait que nous sommes présentement dans une réforme qui dure depuis deux ans et qu'il est important de suivre ou de situer les gestes que nous posons, non pas seulement pour bien les comprendre en eux-mêmes, mais aussi pour en voir la continuité, il m'a semblé qu'il pourrait être utile, d'abord, de faire un bref rappel de certains aspects de l'exposé que j'ai fait l'an dernier, au début de l'étude des crédits du ministère.

En second lieu, par rapport à cet exposé de l'an dernier qui avait été fait en juin, reprendre certains aspects du bilan que j'ai tracé des activités du ministère à la fin de l'année 1971, et enfin vous donner les objectifs que nous nous étions tracés au début de l'année 1972, de telle sorte que les gestes posés, les orientations prises et aussi l'échelonnement de tout ça puissent apparaître aussi clairement que possible.

Je voudrais par la suite, dans un quatrième temps, donner quelques faits saillants du budget ou des crédits pour l'année 72/73 de telle sorte qu'on voie mieux les grandes lignes de ces crédits. Enfin, il y a quelques questions particulières qu'il m'apparaîtrait important d'aborder au besoin - ce sera à vous de juger - avant l'analyse détaillée des crédits du ministère. Je vous en donnerai la liste à la fin de cet exposé.

Quant au rappel de l'exposé général de l'an dernier, lors de l'étude des crédits pour l'année 71172, j'avais en premier lieu, à l'aide de certaines données statistiques, mis en relief l'augmentation rapide des dépenses publiques dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de la sécurité du revenu au cours des dix ou douze dernières années. Pour la période 1960-1970 entre autres, j'avais mentionné, à l'aide de données provenant entre autres du Conseil économique du Canada que, dans le domaine de la santé, par exemple, les dépenses publiques avaient augmenté à un rythme annuel de 14 p.c. ou 15 p.c. par année. D'autres sources ou d'autres études viennent confirmer ces données. En ce qui a trait aux autres secteurs, soit la sécurité du revenu, les services sociaux, j'avais donné des chiffres démontrant l'augmentation des dépenses publique dans ces secteurs à des rythmes analogues. J'avais aussi insisté sur le fait que ces dépenses augmentaient plus rapidement que l'augmentation du produit national brut et même que l'augmentation des ressources fiscales du gouvernement.

En contrepartie, j'avais également voulu attirer l'attention sur un certain nombre de facteurs qui font en sorte qu'une pression considérable s'exerce au niveau de l'identification des besoins dans chacun de ces trois secteurs et ceci, non pas seulement et nécessairement par la voie d'études, mais aussi au sein de la population et par la dynamique même du type de service ou de programme dont il est question, le vieillissement de la population, les nouvelles disciplines que nous retrouvons dans ces secteurs, l'approche multidisciplinaire, l'équipement toujours plus perfectionné, les problèmes de transformation de l'économie, etc. J'avais conclu, à la suite de cet exposé, qu'il nous apparaissait nécessaire de rechercher par divers moyens une planification plus rigoureuse de nos actions, de nos politiques, de nos programmes, une plus grande recherche de l'efficacité, de telle sorte qu'à même des budgets qui ne pouvaient croître au même rythme qu'au cours des dix, douze dernières années, - années pendant lesquelles, je l'admets, il y avait eu du rattrapage, mais compte tenu du fait que nous ne pouvions escompter soutenir une telle augmentation, de même que c'est le cas dans bien d'autres juridictions - il nous fallait donc rechercher aussi une plus grande efficacité, modifier les systèmes de distribution des services de santé et de services sociaux, de telle sorte que ces services soient plus adaptés pour répondre aux besoins et qu'aussi on réponde aux divers types de besoin par les moyens à la fois les plus adaptés mais, dans toute la mesure du possible, les moins dispendieux également.

En ce qui a trait à la sécurité du revenu, j'avais insisté sur la nécessité d'une politique en fonction d'objectifs bien définis, d'une politique intégrée et cohérente, étant donné le fait que, dans ce secteur particulier, malgré les sommes très grandes dépensées, l'augmentation de ces sommes, nous continuions d'être témoins d'une population toujours aux prises avec des problèmes de pauvreté qui s'expriment au premier titre par un manque ou une insuffisance de ressources financières.

À partir de ces conclusions générales, j'ai rappelé, toujours pendant l'étude des crédits l'an dernier, les trois grands objectifs que nous nous étions fixés pour 1971.

C'étaient la formulation d'une politique de sécurité de revenu, l'intégration des deux ministères de la Santé, de la Famille et du Bien-Être social et également la rationalisation et le contrôle du fonctionnement des établissements.

Mon exposé avait couvert, avec beaucoup plus de détails, chacun de ces trois objectifs que nous considérions comme prioritaires en 1971. En ce qui a trait à la rationalisation et au contrôle du fonctionnement des établissements, nous avions discuté, pour la première fois, je crois, d'une façon un peu plus approfondie, la notion de centre local de services communautaires, du premier programme que nous avions ébauché à cet effet. En ce qui a trait à la sécurité du revenu, étant donné que l'étude des crédits s'était située quelques jours après la conférence de Victoria, nous avions également abordé les aspects touchant la constitution de cette question.

Enfin, l'an dernier, j'avais donné, comme cette année, les faits saillants du budget ou des crédits pour l'exercice 71/72.

Au terme de l'année 1971, j'ai voulu tracer un bilan de ce qui avait été accompli. Même si, pour les fins des crédits budgétaires, l'exercice financier va du 1er avril au 31 mars, depuis mon arrivée au ministère, il m'a paru utile de fixer des objectifs sur une base d'année de calendrier, quant à notre action. A ce jour, ceci a donné de bons résultats, compte tenu du fait que, lorsque nous arrivons à la fin de l'année, il y a généralement une certaine pause à l'occasion des Fêtes, un moment de réflexion qui nous est alloué. Ceci nous permet de faire le point plus facilement que ce n'est le cas au mois de mars, alors que l'Assemblée siège, que nous sommes en pleine activité. C'est la raison pour laquelle j'avais tracé, au cours des deux dernières années, au terme des années de calendrier, un bilan.

Si vous me permettez, j'aimerais rappeler certains aspects de ce bilan, toujours dans l'idée de situer, autant que possible dans une certaine continuité, l'action du ministère.

Dans ce bilan, je disais donc que l'un des trois objectifs, comme je viens de le rappeler, la rationalisation et le contrôle du fonctionnement des établissements de santé et de bien-être, aux plans législatif, administratif et financier, était celui qui avait retenu le plus l'attention, de la façon la plus constante, de la population au cours de l'année 1971.

Au plan législatif, le projet de loi 65 portant sur l'organisation des services de santé et des services sociaux a été déposé, comme on s'en souvient, au cours de l'été dernier. Le projet de loi avait fait l'objet d'une tournée de ma part et aussi de nombreuses séances de la commission des affaires sociales.

Au plan administratif, des efforts ont été consacrés au cours de l'année 1971 à l'amélioration du fonctionnement de la Loi de l'aide sociale, à la fermeture, à la transformation et à la réaffectation quant à leur vocation, d'une vingtaine d'établissements à vocation sociale, à la suite des études conduites par la direction de l'agrément du ministère.

Au plan financier, l'expérience du budget global, en collaboration avec 23 hôpitaux, a également, au cours de l'année 1971, retenu l'attention et particulièrement celle des responsables des établissements concernés. J'avais mentionné que ce concept du budget global vise à donner, aux établissements financés par le ministère, une plus grande latitude sur le plan de la gestion à l'intérieur de certaines normes générales.

Nous aurons l'occasion, si vous le désirez, de dégager déjà certaines données qui ressortent de cette expérience. Quant au deuxième objectif, l'intégration des .anciens ministères de la Santé, de la Famille et du Bien-être, à la fin de l'année 1971, je disais que l'opération était, au plan de l'intégration, à toutes fins pratiques, terminée.

Évidemment, il nous restait bien du recrutement à effectuer. Depuis, nous avons continué, et ce travail se poursuit.

En ce qui a trait au troisième objectif, l'élaboration et l'affirmation d'une politique de sécurité du revenu, en coordination avec une politique de main-d’œuvre, nous avons déployé des efforts tout au cours de l'année 1971 et, compte tenu des récents événements, je crois bien que la reprise de toutes ces étapes que nous avons traversées au cours de l'année 1971, ou l'exposé de ces étapes, à tout le moins, serait un peu superflu pour le moment.

Quant aux autres objectifs que nous nous étions fixés, toujours pour l'année 1971, j'ai rappelé à ce moment-là que les lois touchant les corporations professionnelles ont été déposées vers la fin de la session, soit au cours des mois de novembre et décembre. J'ai également rappelé que, au plan d'une élaboration, d'une politique de recherche dans le domaine des Affaires sociales, plusieurs gestes avaient été posés au cours de l'année 1971,- entre autres, la création du comité de la recherche socio-économique, du comité de la recherche épidémiologique et opérationnelle.

Également, au cours de l'année, le Conseil de la recherche médicale du Québec avait vu son rôle à la fois maintenu et précisé. Et, dans chacun des cas, les critères d'approbation des projets de recherche, l'attribution des subventions aux fins de la recherche, avaient été précisés au cours de l'année.

Au terme de l'année, j'ai également fait un certain bilan quant au progrès accompli dans l'implantation des premiers centres locaux de services communautaires. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question évidemment. J'ai également fait état des négociations avec le gouvernement fédéral, compte tenu du fait que quelques jours plus tôt, soit les 16 et 17 décembre, nous avions eu une conférence fédérale-provinciale qui portait notamment sur la recherche d'une nouvelle formule de financement des services de santé.

Enfin, nous avions fait le point à ce moment sur les négociations en ce qui a trait à la mise en application du bill 69. J'avais rappelé d'autres actions entreprises au cours de l'année 1971, telles la révision, la reformulation du programme des services de santé et des services sociaux en milieu scolaire, l'introduction d'un carnet de santé et sa distribution, l'élaboration d'un programme visant à lutter contre le cancer du col utérin, programme qui a vu sa concrétisation dans la création de quelques services de cyto-diagnostic.

J'ai également mentionné que nous avions fait des efforts tout au cours de l'année 1971 pour associer davantage dans toute la mesure du possible par la voie de consultations, de tournées, d'auditions publiques, de la Commission des affaires sociales, du Conseil des affaires sociales et de la famille, toutes les personnes intéressées et les groupements intéressés par les politiques et programmes de notre ministère.

J'ai également mentionné au terme de ce bilan que les membres du Conseil des affaires sociales et de la famille avaient été désignés au cours de l'année et que le conseil s'était mis au travail. Il en était de même quant à la Commission d'appel de l'aide et des allocations sociales.

Également, j'avais rappelé la création d'un comité de la santé mentale au cours de l'année, comité destiné à faire le point dans ce secteur; particulier de nos activités et créé dans le but non seulement de réviser nos politiques, mais de mieux adapter le réseau de distribution de services. Et aussi, j'avais rappelé la publication d'un document de travail sur l'enfance inadaptée qui fait l'objet de consultations et de travaux, en plus de guider notre action depuis sa publication. Voilà pour le bilan qui avait été tracé au terme de l'année 1971.

Quant aux objectifs pour l'année 1972, compte tenu des progrès effectués, nous avions tracé des objectifs qui prenaient une forme quelque peu différente, de' telle sorte que notre action se rapproche toujours davantage des mécanismes de distribution, soit de soins, soit de services, à la population. Alors, les trois grands objectifs que nous nous étions fixés pour l'année 1972, tel qu'en fait foi le document que j'ai ici, étaient la formulation de politiques législatives et ministérielles visant à assurer une plus grande protection aux personnes, notamment aux enfants. Deuxièmement, le développement de conditions et de mécanismes visant à favoriser une plus grande participation de la population à la définition de ses propres besoins dans le domaine des affaires sociales ainsi qu'à l'instauration, à l'administration et au fonctionnement des établissements qui dispensent ces services.

Troisièmement, l'adoption de mesures visant à améliorer la nature des services rendus à la population, leur qualité, l'aspect humain de leur distribution, ainsi qu'à favoriser toujours une meilleure allocation, une meilleure utilisation des ressources. Quant aux gestes et mesures plus précises pour faire en sorte que ces trois objectifs soient concrétisés: d'abord, en ce qui a trait à la protection de la personne, j'avais annoncé, à cette époque, notre intention de présenter un projet de loi sur la santé mentale, projet de loi qui a été déposé et qui fera l'objet d'étude par les membres de l'Assemblée nationale incessamment. Ensuite, une Loi sur la protection de la santé publique, loi qui reprend diverses dispositions législatives, entre autres, la Loi de l'hygiène publique. La préparation de ce projet de loi est fort avancée et j'espère, sans pouvoir prendre, évidemment, d'engagement, être en mesure de le déposer avant la fin des travaux de la présente partie de la session, de telle sorte qu'on puisse en faire un examen et passer à l'étude définitive de ce projet de loi au cours de l'automne. Également, une Loi sur la protection de l'enfance. Le travail de préparation de ce projet de loi progresse. Nous aurons l'occasion d'en reparler, au besoin, au cours de l'étude des crédits. Également, j'avais mentionné notre intention de procéder à l'adoption du Régime d'allocations familiales du Québec.

Dans le même ordre de mesures, une Loi modifiant le régime de rentes, dans le but de hausser, entre autres choses, les prestations aux veuves et aux invalides. Également, nous pourrons reparler de ce projet de loi dont la préparation est fort avancée.

Enfin, une Loi sur la fluoration de l'eau. De façon plus particulière, sur un autre plan que le plan législatif maintenant, au sujet de l'enfance inadaptée, nous voulons davantage mettre l'accent sur une politique axée sur la prévention. Ceci, je crois, pourra au besoin être lié à nos discussions, si tel est votre désir, nos discussions portant sur les mesures que nous entendons prendre quant à la protection de la jeunesse.

Quant à l'enfance délinquante, nous nous étions fixé comme objectif la révision des politiques qui la concernent et l'établissement d'un nouveau partage des responsabilités avec le ministère de la Justice, dans le sens recommandé par le rapport Prévost. Également, en ce qui a trait à cette question, des progrès ont été effectués. Dans la mesure où il m'est possible de le faire à ce moment-ci, il me fera évidemment plaisir d'en parler.

Au sujet des personnes âgées, j'annonçais aussi l'élaboration ou la précision de l'orientation générale que j'avais indiquée en décembre 1970 quant aux problèmes que pose la distribution de services à cette partie de la population, aux problèmes que pose leur hébergement et aussi à d'autres problèmes tels que leurs loisirs, etc.

J'avais également, quant à la participation de la population, annoncé - et on se souviendra que la formulation de ces objectifs qui sont pour 1972 suivait de quelques jours l'adoption de la loi 65 - la mise en place, au cours de l'année, des conseils régionaux prévus par la loi 65, des mécanismes et des conditions nécessaires à l'implantation de personnel administratif régional au sein du ministère des Affaires sociales.

Également, le développement de mécanismes d'information et de communication au sein du ministère, de sorte que la population 50it à même de participer d'une façon plus concrète et plus efficace à l'élaboration des politiques et au fonctionnement de nos programmes.

Sur un troisième plan, en ce qui a trait à l'amélioration des services et à l'allocation et l'utilisation des ressources, j'avais annoncé, à ce moment-là, notre intention de procéder à l'adoption des mesures administratives et financières requises pour la mise en application de la loi 65. La poursuite de la mise en place de mécanismes nécessaires à l'implantation de centres locaux de services communautaires. La reconnaissance de nouvelles professions dispensant des services de santé, telles les chiropraticiens, les pédiatres, les acousticiens en prothèses auditives etc. L'élaboration d'une politique de transport permettant une plus grande accessibilité, à l'ensemble de la population, a établissements spécialisés. Également, la mise en vigueur des systèmes de financement par vote de budget global dans tous les centres hospitaliers; l'adoption de mesures visant à favoriser la présence des conditions requises à une recherche et à un enseignement de qualité dans domaine de la santé et des services sociaux.

La recherche, grâce au mécanisme de participation et de consultation déjà mentionné, d meilleur équilibre entre les ressources et besoins. La recherche d'un accord avec gouvernement fédéral sur une formule de financement des coûts des services de santé également un accent plus grand sur les mes visant à favoriser la prévention et la rédaction dans le domaine des services de santé et services sociaux.

Dans les grandes lignes, voici les objectifs que nous nous étions fixés pour l'année 1972. Il s'agit évidemment d'objectifs ambitieux. Même si nous ne sommes qu'au milieu du mois de mai, il est possible de dire qu'en ce qui a trait aux gestes qui sont sous notre juridiction, nous avons, dans la plupart des cas, accompli ou accusé des progrès qui m'apparaissent extrêmement satisfaisants. Dans d'autres cas, nous accusons des retards. J'aurai l'occasion d'en parler au besoin, de vous en donner les causes. Évidemment, lorsque nous sommes dans d'autres secteurs, comme dans celui de la sécurité du revenu, la situation est bien différente.

En ce qui a trait aux faits saillants, relatifs aux crédits du ministère, pour l'exercice 72/73, je voudrais rappeler que, l'an dernier, les crédits, tels qu'ils apparaissent au livre des crédits pour 71 /72, les crédits demandés s'élevaient à $1,492,360,000. Au cours de l'exercice, un budget supplémentaire, en décembre 1971, de $89, 500,000 a été approuvé et deux mandats spéciaux, les mandats no 4 et no 5, aux montants respectifs de $7 millions et de $1,400,000, ont été approuvés, ce qui fait des crédits totaux de $1,590,280,000. Dans le montant de $97,900,000, compris dans le budget supplémentaire et les mandats spéciaux, nous retrouvons $5 millions qui furent requis pour les soins aux malades mentaux et $4 millions pour les services aux adultes.

À l'époque, j'avais mentionné qu'en ce qui a trait aux soins aux malades mentaux, la préparation des crédits pour l'année avait ignoré la nécessité d'une provision à ce titre. Il ne s'agissait pas vraiment d'une dépense nouvelle et imprévue, mais plutôt d'une erreur commise lors de la préparation des crédits l'an dernier. Ceci signifie donc que, de ce montant de $97,900,000, si nous excluons ces $5 millions, les $90 autres millions furent consacrés, soit à l'administration, soit au paiement de prestations additionnelles en vertu de la Loi d'aide sociale. En ce qui a trait aux services de santé et aux services sociaux, si on se réfère à l'annexe du discours du budget, au tableau 2-4, présenté par le ministre des Finances, il est indiqué que la prévision des dépenses pour l'exercice 71/72 du ministère s'établit à $1,571 millions, donc des crédits non utilisés de $18 millions, alors que nous avons demandé pour les services de santé, les services sociaux, des crédits additionnels s'élevant à $ 9 millions.

Nous nous sommes donc maintenus en cours d'exercice à l'intérieur des crédits demandés pour les services de santé et les services sociaux.

Nous avions même, au terme de l'exercice, $18 millions non utilisés et, si nous déduisons de ces $18 millions les $9 millions demandés en cours d'exercice, nous voyons que nous n'avons pas utilisé totalement les crédits demandés l'an dernier. Par contre, au titre de l'aide sociale, évidemment, il y a eu un dépassement substantiel.

En ce qui a trait aux crédits 72/73, la demande s'élève à $1,696,200,000, ce qui représente par rapport au niveau réel des dépenses, soit $1,571,000,000, une augmentation de 8 p.c. Maintenant, tel qu'indiqué dans l'annexe du discours du budget, présenté par le ministre des Finances, l'on voit que les dépenses de fonctionnement des services de santé, soit les articles 8, 9, 10 et 11 augmenteront normalement en 72/73 au rythme de 11 p.c. Je mentionne ceci parce que ce peut être un chiffre utile si nous rediscutons des ententes que nous recherchons aux fins du financement des programmes des services de santé avec le gouvernement du Canada et aussi ce chiffre, il m'apparaît utile de le mentionner, en regard des pourcentages d'augmentation que j'ai cités l'an dernier et sur lesquels nous pourrons revenir, pourcentages de l'augmentation au cours des années antérieures.

En ce qui a trait aux services sociaux, soit les articles 12, 13, 14, 15 et 16 du budget, si vous me le permettez, il y aurait peut-être lieu de reprendre très brièvement ce qu'en disait le ministre des Finances dans cette annexe. Il disait que le développement des services de bien-être pour l'enfance et les adultes comportent une importante hausse de crédits par suite notamment de l'entrée en service d'institutions dont la construction s'est terminée en 71/72 ou se terminera en cours d'année 72/73. Quant aux services aux adultes, ils connaîtront la hausse la plus élevée, les crédits passant à ce titre de $28,900,000 à $47,800,000. Pour leur part, les crédits pour les services à l'enfance passent de $108,100,000 à $122,800,000.

Si vous me le permettez, j'aimerais maintenant reprendre ce que le ministre des Finances disait en ce qui a trait au programme de sécurité du revenu.

L'année 71/72 fut la première année complète d'application du nouveau régime d'aide sociale et pour l'ensemble de l'exercice financier, la dépense totale sera d'environ $ 360 millions, comparativement à $268 millions pour l'année précédente. Cette hausse est due, d'une part, à un accroissement des bénéfices, $50 millions, et d'autre part, à un accroissement de clientèle, $42 millions reliés pour une bonne part aux dispositions plus larges de la nouvelle loi, notamment pour les jeunes.

Les résultats de 71/72 suggéreraient des crédits plus élevés pour 72/73. On présente un budget d'aide sociale de l'ordre de $340 millions pour les raisons suivantes:

Premièrement, puisque le programme dans sa nouvelle orientation n'est en vigueur que depuis un an et demi, on doit tenir compte des effets non récurrents de l'année mise en vigueur.

Deuxièmement, les effets du nouveau régime d'assurance-chômage devraient se faire sentir, de façon complète, au cours de 72/73, de même de façon plus partielle que ceux de l'introduction, au cours de l'année, d'un nouveau programme d'allocations familiales.

Enfin, le ministère continue les efforts de contrôle et de mise à jour des dossiers, tout en améliorant l'administration elle-même du système.

J'aurai l'occasion de revenir sur ces points, mais je voudrais aussi ajouter que la courbe des versements mensuels, au cours des derniers mois, s'est stabilisée, dans une certaine mesure. Nous entrevoyons, comme je l'ai mentionné tantôt, apporter des amendements au Régime de rentes du Québec, amendements qui devraient avoir un certain effet sur les budgets réservés ou consacrés à l'aide sociale.

Sans dire tellement plus pour le moment, je voulais reprendre cet exposé du ministre des Finances, tout en me souvenant du conseil judicieux que me faisait, l'an dernier, le député de Montmagny, de ne pas trop affirmer que ce crédit de $340 millions puisse s'avérer suffisant pour l'exercice en cours. Merci.

Le ministre des Finances indiquait également que les crédits pour les allocations scolaires et les allocations familiales correspondaient à la législation actuellement en vigueur.

Un petit détail, M. Jean-Guy Houde me souligne que l'augmentation, pour répondre à votre question, est de 22.8 p.c.

Pour continuer toujours dans les faits saillants touchant aux crédits budgétaires demandés, il y a lieu de rappeler deux mesures qui, même si elles n'apparaissent pas dans ces crédits, ont une incidence - c'est-à-dire des mesures à caractère fiscal - celles annoncées par le ministre des Finances, soit l'augmentation aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers des exemptions de $1,000 à $1,500 pour une personne seule et de $2,000 à $2,850 pour un couple.

Selon l'expression du ministre des Finances, compte tenu de la courbe des points d'impôt, ces exemptions sont destinées à alléger la charge fiscale des contribuables à revenus modestes.

Il y a également, l'annonce par le ministre des Finances de la déduction des frais de garde des enfants. Même si ces mesures à caractère fiscal n'apparaissent évidemment pas dans les crédits de notre ministère, ne faisant pas l'objet de cette discussion, il m'apparaissait assez important de le souligner.

Toujours pour poursuivre dans ces principaux aspects des crédits - si vous me permettez, j'aurai bientôt terminé - j'aimerais vous en souligner certains autres qui m'apparaissent assez importants. D'abord, dans le dernier discours du budget, deux autres mesures ont été annoncées. La première a trait à l'abolition de la contribution des municipalités au financement des unités sanitaires, ce qui représente pour ces municipalités une dépense, qu'elles n'auront plus à assumer, de l'ordre de $2 millions par année.

Cette question avait été discutée au mois de juin dernier, lors de la conférence provinciale municipale. La seconde mesure annoncée permettra aux municipalités de soumettre les centres hospitaliers, les centres d'accueil présentement exempts de l'impôt foncier, à un impôt foncier, à raison de $35 par lit pour les centres hospitaliers et de $20 par lit pour les centres d'accueil. Cela devrait normalement rapporter aux municipalités environ $3 millions par année.

Dans les crédits qui vous sont présentés, nous avons pour leur ensemble $70 millions qui ont été prévus au moment où ils ont été préparés, pour le renouvellement des conventions collectives. Cette réserve, évidemment, s'appuyait à l'époque sur la première offre formulée par le gouvernement, c'est-à-dire une offre d'augmentation générale de l'ordre de 4.8 p.c., centrée dans tous les autres détails de la question.

En ce qui a trait maintenant aux soins généraux actifs, étant donné que souvent l'accent porte sur le développement des ressources dans ce secteur, je dois dire qu'on prévoit l'addition, au cours de l'année, d'environ 1,390 nouveaux lits et en parallèle, la fermeture de 1,183 lits, dont un assez bon nombre seront transformés en lits pour malades chroniques.

On souligne, et nous reviendrons sur cette question, que ces modifications, soit l'addition de nouveaux lits, leur fermeture ou leur réaffectation, entraîneront des frais additionnels de l'ordre de $6 millions par année. En ce qui a trait à la formation professionnelle, il est aussi important de souligner que, le 1er septembre 1972, les écoles d'infirmières au sein des institutions hospitalières auront cessé d'exister. Il s'agit là de la fin d'un changement de politique échelonnée sur un certain nombre d'années.

Quant aux services à l'enfance, nous prévoyons, au cours de l'année, l'addition de 1,226 lits de diverses catégories. Quant aux services aux adultes, c'est-à-dire principalement les foyers pour personnes âgées, nous prévoyons l'addition de 3,135 lits. Dans ce cas, le coût de fonctionnement de ces lits est évalué â environ $3 millions, si l'on tient compte des ressources perçues de certaines de ces personnes hébergées.

En même temps, au cours de l'année, le fait va se faire sentir de façon beaucoup plus marquée pour l'année 72/73, le ministère a pris à sa charge le coût des services cliniques dans les foyers, c'est-à-dire de tous les services qui, normalement, ne sont pas de la nature de service strict d'hébergement.

Le coût de la prise en charge de ces services est de l'ordre, pour l'exercice 72/73, de $5,200,000.

Je le mentionne parce que nous aurons possiblement l'occasion de discuter des orientations, comme je l'ai mentionné plus tôt, ou de la précision des orientations que nous sommes en voie de prendre en ce qui a trait à l'hébergement des personnes âgées et d'autres personnes, telles les malades chroniques, etc.

En ce qui a trait à l'équipement, nous prévoyons des crédits de l'ordre de $10 millions pour les services de santé et de $2.4 millions en ce qui a trait aux services sociaux. Enfin, à l'article 20, je le mentionne, une augmentation de crédits apparaît sous le titre de projets de démonstration et recherche, de l'ordre de $3,225,000. Ces crédits seront presque entièrement, sinon totalement, affectés au développement en cours d'année de centres locaux de services communautaires.

Enfin, pour terminer, si, après vos commentaires, la chose vous paraissait acceptable, cet après-midi, avant que nous commencions l'étude détaillée des articles budgétaires, je pourrais vous distribuer quelques documents et vous faire peut-être un exposé sur deux de ces documents. Il s'agit, à mon sens, de documents relativement importants.

Le premier n'est pas tout à fait de la même nature. C'est un rapport de la direction générale du financement qui révise les recommandations qui nous ont été faites au cours des derniers mois par le vérificateur général et les actions que nous avons prises. Je vais demander à M. Quint y de vous distribuer ce rapport. Cela peut vous permettre de voir plus clairement certains des problèmes que nous rencontrons, certaines des actions que nous avons prises. Ce document n'était pas de la même nature. Ce n'est pas mon intention d'en discuter cet après-midi. C'est plutôt pour votre information, pour jeter plus de lumière sur l'évolution des crédits, sur la façon dont nous administrons au plan financier les budgets qui nous sont confiés.

En second lieu, un document sur la politique de planification des naissances. Vous savez que cette question revient périodiquement â la surface. Elle a été de façon plus particulière dans l'actualité au cours des dernières semaines, suite aux problèmes qu'a connus le centre de "planning" familial du Québec, à Montréal.

L'an dernier nous avions discuté la nécessité de programmes soit quinquennaux ou triennaux pour le développement de l'équipement. Nous avons effectué passablement de progrès à ce sujet. Je pourrais vous remettre, si tel était votre désir, - cet après-midi nous pourrions en dire quelques mots en plus du document sur la planification des naissances - notre programmation, pour les cinq prochaines années, du développement des ressources d'enseignement et de recherche dans le secteur de la santé et ceci dans le cadre de la caisse d'aide à la santé.

Il s'agit d'un programme fort important qui, sur une période de cinq ans, comporte des crédits de plus de $100 millions. Pour l'exercice 72/73, il comporte des crédits de l'ordre de $28 millions, si ma mémoire est bonne. Enfin, compte tenu du fait qu'au cours de l'année nos concepts, notre travail sur le développement des centres locaux de services communautaires se sont â la fois précisés et que notre travail a progressé, j'ai un document beaucoup plus à point que l'an dernier sur les centres locaux de services communautaires.

Si vous vous souvenez, l'an dernier, je vous avais remis un premier document. Aujourd'hui, je suis en mesure de vous en remettre un qui précise à la fois le concept des centres locaux de services communautaires, les programmes que nous devrions retrouver dans ces centres, à la fois les programmes de base et les autres programmes qui peuvent s'ajouter selon les besoins de la population, le type de personnel que nous devrions y retrouver, les modes de financement ou de rémunération de ce personnel et certaines autres données quant aux structures de ces centres. J'aimerais vous distribuer ce document cet après-midi, non pas en faire la lecture ou en traiter, mais plutôt, vous permettre de le lire, de telle sorte qu'au cours des prochains jours nous puissions, si vous le désirez, discuter de ce programme qui nous apparait un programme clé.

J'aurais voulu cet après-midi, possiblement, vous remettre certains documents mais, par suite de la grève, de l'occupation ou de l'impossibilité d'avoir accès aux bureaux du ministère pendant une couple de semaines, ces documents n'ont pu être préparés à temps. J'aurais aimé vous présenter une certaine analyse des coûts de l'hospitalisation, de l'expérience, du budget global, de l'évolution de la situation financière des hôpitaux. De toute façon, j'ai certains documents. Je veux les réviser. Soit demain, soit au cours des prochains jours, nous aurons l'occasion de revenir à cette question, de toute façon, lorsque nous arriverons aux articles appropriés des crédits.

Cet après-midi, après vos commentaires ou même si vous voulez, avant vos commentaires généraux, je pourrais donc vous faire un bref exposé de la politique de planification des naissances que nous entendons poursuivre, vous remettre un document pour que vous puissiez l'étudier et que nous puissions en discuter et de même pour la caisse d'aide à la santé. Pour les CLSC, je demande à M. Quint y de vous distribuer immédiatement le document. Ce n'est pas nécessairement mon intention de l'étudier cet après-midi. Je vais plutôt attendre que vous en ayez pris connaissance.